

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 SEPTEMBRE 2022

DELIBERATION N°2022.00398

**REGIE RESEAUX DE CHALEUR - AVANCES BUDGETAIRES
REMBOURSABLES DU BUDGET PRINCIPAL POUR LE FINANCEMENT DES
ETUDES DES RESEAUX DE CHALEUR DES COMMUNES DE SAINT-JEAN-
BONNEFONDS ET DE LA TALAUDIÈRE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 23 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 101

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 116

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

M. Abdelouahb BAKLI, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS, Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Christophe CHALAND, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI, Mme Viviane COGNASSE, M. Germain COLLOMBET, M. Paul CORRIERAS, M. Pierrick COURBON, M. Jordan DA SILVA, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Christine GOURBEYRE, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON, M. Jacques GUARINOS, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,

RECU EN PREFECTURE

Le 11 octobre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220929-D20220039810

Date de mise en ligne : 11 octobre 2022

M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Denis LAURENT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gilles PERACHE, Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI, M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, Mme Julie TOKHI, M. Julien VASSAL, Mme Eliane VERGER LEGROS

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Cyrille BONNEFOY,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. David FARA,
Mme Catherine CHAPARD donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Catherine GROUSSON,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Nicole PEYCELON,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
M. Marc PETIT donne pouvoir à M. Eric BERLIVET,
Mme Brigitte REGEFFE donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
Mme Marie-Christine THIVANT donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,
M. Jacques VALENTIN donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à Isabelle DUMESTRE,

Membres titulaires absents excusés :

M. Jérôme GABIAUD, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT,
Mme Christel PFISTER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 SEPTEMBRE 2022

REGIE RESEAUX DE CHALEUR - AVANCES BUDGETAIRES REMBOURSABLES DU BUDGET PRINCIPAL POUR LE FINANCEMENT DES ETUDES DES RESEAUX DE CHALEUR DES COMMUNES DE SAINT-JEAN- BONNEFONDS ET DE LA TALAUDIÈRE

Par délibération du 30 septembre 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé la création de la régie « Réseaux de chaleur » ainsi que les statuts annexés de la dite régie.

Par délibération du 02 décembre 2021, le Conseil Métropolitain a approuvé que le budget annexe Réseaux de chaleur devienne le budget rattaché de la régie « Réseaux de chaleur ».

Par délibération du 30 juin 2022, le Conseil Métropolitain a approuvé la création d'un réseau de chaleur sur la commune de Saint-Jean-Bonnefonds.

La création de ce réseau de chaleur nécessite la conduite d'études pré-opérationnelles qui ne peuvent être financées par le budget rattaché de la régie dans l'immédiat en 2022.

En effet, au sein de ce budget :

- les opérations comptables de chaque réseau de chaleur sont individualisées et trouvent leur équilibre avec leur tarification propre sur le principe que la vente de chaleur permette de couvrir l'ensemble des dépenses du réseau (investissement, maintenance et combustible),
- mais le réseau de chaleur de Saint-Jean-Bonnefonds ne pourra dégager des recettes auprès des usagers qu'à partir de sa mise en service effective,
- et l'aide apportée par l'ADEME à ce projet, subvention espérée de l'ordre de 65 % du coût du projet, voit son échéancier de versement décalé sur la fin de l'opération, 80 % à la réception des travaux et 20 % après un an de bon fonctionnement.

Ainsi, conformément l'article R.2221-70 du CGCT, il est proposé de permettre au budget principal d'effectuer une avance remboursable de 40 000 € au budget rattaché de la régie Réseaux de chaleur en vue d'assurer le paiement du début des études de maîtrise d'œuvre sur le dernier trimestre 2022. Ces études pour le réseau de chaleur de Saint-Jean-Bonnefonds permettront notamment de formaliser la demande de subvention auprès de l'ADEME.

Le remboursement de cette avance au budget principal pourrait être effectué lors du 1^{er} versement de l'ADEME à la réception des travaux fin 2023 ou au plus tard début 2024 en tout état de cause à la mise en service effective du réseau.

Par ailleurs, il est envisagé également la création d'un réseau de chaleur sur la commune de La Talaudière.

Si l'étude de faisabilité mettait en évidence la viabilité du projet et que les abonnés potentiels aient confirmé leur engagement de principe pour un raccordement au réseau de chaleur, il pourrait être décidé la création de ce nouveau réseau de chaleur.

Dans cette hypothèse, des études de maîtrise d'œuvre seraient initiées sur les derniers mois de 2022 dont le financement par le budget rattaché réseaux de chaleur rencontre les mêmes difficultés dans l'immédiat que pour les études du réseau de chaleur de Saint-Jean-Bonnefonds.

Ainsi, il est proposé dans cette éventualité de permettre au budget principal d'effectuer une avance remboursable de 129 000 € au budget rattaché de la régie Réseaux de chaleur en vue d'assurer le paiement du début des études de maîtrise d'œuvre sur le dernier trimestre 2022. Ces études pour le réseau de chaleur de La Talaudière permettront notamment de formaliser la demande de subvention auprès de l'ADEME.

Le remboursement de cette avance au budget principal pourrait être effectué lors du premier versement de l'ADEME à la réception des travaux fin 2023 ou au plus tard début 2024 en tout état de cause à la mise en service effective du réseau.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

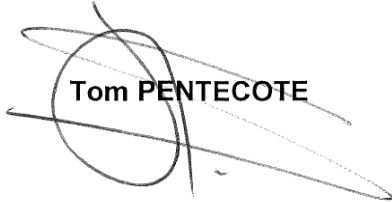
- **approuve le versement d'une avance budgétaire de 40 000 euros à la régie « Réseaux de chaleur » permettant d'initier les études de maîtrise d'œuvre du futur réseau de chaleur de Saint-Jean-Bonnefonds ;**
- **approuve les modalités et la durée de remboursement de cette avance par la régie « Réseaux de Chaleur » telles que fixées ci-dessus ;**
- **approuve le cas échéant (*) le versement d'une avance budgétaire de 129 000 euros à la régie « Réseaux de chaleur » permettant de démarrer les études de maîtrise d'œuvre du futur réseau de chaleur de La Talaudière ;**
- **approuve le cas échéant (*) les modalités et la durée de remboursement de cette avance par la régie « Réseaux de Chaleur » telles que fixées ci-dessus.**

(*) sous condition que la création d'un réseau de chaleur sur la commune de La Talaudière ait été décidée par le Conseil Métropolitain.

- **les dépenses de 40 000 € et, le cas échéant de 129 000 €, correspondantes au versement des deux avances aux régies « Réseaux de Chaleur » seront imputées au compte 27638 du budget principal de l'exercice 2022,**
- **les recettes budgétaires de 40 000 € et, le cas échéant de 129 000 €, seront comptabilisées au compte 1687 du budget rattaché de la régie « Réseaux de chaleur » de l'exercice 2022,**
- **les remboursements des avances seront imputés au compte 1687 du budget rattaché de la régie « Réseaux de chaleur » sur les exercices 2023 ou 2024,**
- **les recettes de 40 000 € et le cas échéant de 129 000 € correspondantes au remboursement de la régie « Réseaux de chaleur » seront comptabilisées au compte 27638 du budget principal des exercices 2023 ou 2024.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,**


Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,


Hervé REYNAUD